

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Nicolas Di Giulio et consorts – Implication du retrait des aspirants de police valaisans de l'académie de Savatan pour le canton de Vaud (24\_INT\_141)

#### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Je souhaite attirer votre attention sur une question préoccupante concernant le retrait des aspirants de police valaisans du site de l'académie de police de Savatan. Cette décision soulève des interrogations non seulement sur le plan opérationnel, mais également sur les implications financières et sociales pour notre canton de Vaud.*

*L'académie de police de Savatan a longtemps été un pôle de formation essentiel pour les futurs agents de police. Le retrait des aspirants valaisans pourrait avoir plusieurs conséquences :*

*Bien qu'il soit évidemment attendu que le Conseil d'État mette tout en œuvre pour maintenir l'intercantonalité, des questions se posent face au retrait des aspirants de la police cantonale valaisanne de l'académie de Savatan.*

**1. Implications financières :** *Le financement de l'académie repose en partie sur les contributions des cantons partenaires. La réduction du nombre d'aspirants pourrait entraîner une diminution des ressources financières allouées à l'établissement, ce qui pourrait affecter la qualité de la formation dispensée.*

**2. Impact sur la formation des policiers vaudois :** *Avec moins d'aspirants, il est probable que les programmes de formation doivent être adaptés, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour le canton de Vaud, tant en termes de logistique que de ressources humaines.*

**3. Effets sur la coopération intercantonale :** *La décision de retirer les aspirants valaisans pourrait nuire aux relations de collaboration entre les cantons, ce qui pourrait avoir des répercussions sur d'autres domaines d'échanges et de partenariat.*

**4. Répercussions sur l'image de l'académie :** *Ce retrait pourrait également affecter la réputation de l'académie de police de Savatan, remettant en question son attractivité pour les futurs aspirants d'autres cantons.*

*De plus, cette situation pourrait faire des émules, incitant d'autres cantons à revoir leur participation et leurs contributions à l'académie de Savatan, ce qui amplifierait les problèmes déjà mentionnés.*

*Au vu de ces éléments, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :*

**1. Quelles sont les raisons précises qui ont conduit au retrait des aspirants valaisans de l'académie de police de Savatan ?**

**2. Quelles analyses financières ont été réalisées pour évaluer les impacts de cette décision sur le budget du canton de Vaud ?**

**3. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de compenser les pertes financières potentielles résultant de ce retrait ?**

**4. Quelles mesures seront mises en place pour garantir la qualité de la formation des policiers vaudois à la suite de cette décision ?**

**5. Quelles actions le Conseil d'État prévoit-il pour maintenir une coopération étroite avec le canton du Valais et assurer une formation harmonisée des futurs agents de police ?**

## Réponse du Conseil d'État

Depuis 20 ans, l'Académie de police de Savatan forme les futurs policier.ère.s des cantons de Vaud et du Valais, rejoints par les polices communales de ces deux cantons en 2006 puis en 2016 par les aspirant.e.s du canton de Genève. En 20 ans, elle a formé plus de 2'500 aspirantes et aspirants.

La direction de l'Académie est subordonnée au Comité de pilotage (COPIL) composé des Commandantes et Commandant des cantons partenaires, ainsi que du Commandant de la Police municipale de Lausanne au nom des polices communales vaudoises. Un Comité de direction (CODIR) composé des Chef.fe.s des départements des cantons partenaires, du Président de la conférence des Directeurs des polices communales vaudoises ainsi que du Directeur de l'ESC-UNIL exerce la haute surveillance de l'institution.

Cette école forme également les futurs policier.ère.s des communes germanophones valaisannes, les agent.e.s fédéraux (Police des transports, Police militaire) en langue allemande, ainsi que les assistant.e.s de sécurité publique (ASP) de toute la Suisse romande. Avec l'annonce du départ de la police cantonale valaisanne de l'Académie de police au 31 août 2025, il n'y aura plus de classes germanophones.

Cela ayant été précisé, le Conseil d'État répond de la manière suivante à l'interpellation :

### **1. Quelles sont les raisons précises qui ont conduit au retrait des aspirants valaisans de l'académie de police de Savatan ?**

Face aux incertitudes liées à la poursuite de la formation des aspirant.e.s à Savatan en raison notamment de la volonté de la Confédération d'abandonner ce site à moyen terme, plusieurs alternatives ont été étudiées, notamment le rachat du site de Savatan par le Canton de Vaud. Toutefois, une étude menée en 2015 a conclu à ce que le site de Savatan exigeait des investissements extrêmement importants en termes de remises aux normes notamment et ne constituait pas une solution idéale à long terme. A contrario, une autre étude menée en collaboration de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), a désigné la caserne de Moudon comme un site intéressant pour accueillir la future école en raison notamment de sa taille, de sa localisation et de ses possibilités d'évolution. Dès lors, le CODIR Savatan a pris la décision de quitter le site de Savatan. De son côté, le Canton du Valais a étudié un projet portant sur une école à St-Maurice. Les autorités politiques valaisannes ont finalement privilégié le rapatriement de la formation de leurs policier.ère.s en Valais et la création d'une nouvelle structure d'enseignement.

### **2. Quelles analyses financières ont été réalisées pour évaluer les impacts de cette décision sur le budget du canton de Vaud ?**

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'année de formation des aspirant.e.s se déroule du 1<sup>er</sup> septembre de l'année « n » au 31 août de l'année « n+1 ». Le départ du canton du Valais au 31 août 2025 soit au terme de la formation de l'école d'aspirant.e.s 2024, a par conséquent pu être pris en considération lors de l'élaboration du budget 2025. Par ailleurs, en 2025 seront formé.e.s quelque 221 aspirantes et aspirants, dont 27 issus du canton du Valais, polices cantonale et communales confondues (env. 12% des effectifs formés). Par conséquent, d'un point de vue financier, la diminution des recettes se montera à CHF 522'000 sur l'année budgétaire 2025. Celle-ci sera compensée par une diminution des charges de CHF 174'300 en raison du départ au 1<sup>er</sup> septembre du personnel encadrant valaisan ainsi que d'économies supplémentaires faites en raison de la fermeture de classes, dont celle en langue allemande qui accueille chaque année environ 7 aspirantes et aspirants haut-valaisans. Par conséquent, le départ du Valais aura un impact marginal sur le budget de l'Académie.

### **3. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de compenser les pertes financières potentielles résultant de ce retrait ?**

Comme explicité précédemment, il n'y aura pas de perte financière pour l'État puisque la perte de recettes provenant des écolages sera globalement compensée par la réduction des charges (départ de l'encadrement valaisan, fermeture de plusieurs classes dont la germanophone et adaptation des structures), en partant du postulat que les volumes d'aspirants formés pour les autres corps partenaires restent stables, ce qui est d'ores et déjà confirmé pour l'école d'aspirant 2025-2026.

En chiffres, l'Académie de police facture aux corps partenaires un montant de CHF 58'000 d'écolage par aspirant. La Police cantonale vaudoise ne paie et ne facture aucune prestation à l'Académie, les comptes de cette dernière étant intégrés dans les siens. Cependant le coût complet calculé de l'aspirant valorise l'ensemble des charges et recettes. Ces dernières années, le coût complet de l'aspirant s'est ainsi révélé être bien moins élevé que les CHF 58'000 d'écolage facturés (généralement entre CHF 51'000 et 54'000), de sorte que la différence a été chaque année remboursée aux corps partenaires. Dans le cas contraire, il est prévu que l'Académie facture un supplément si le coût de l'aspirant devait se situer au-dessus des CHF 58'000 facturés. Il n'y aurait par conséquent pas de perte financière pour l'État de Vaud, celle-ci étant répercutée sur l'ensemble des partenaires de l'Académie. Indubitablement, le départ du canton du Valais aura un impact sur le coût complet de l'aspirant mais les projections pour l'année à venir montrent que ce dernier restera en-dessous des CHF 58'000 facturés pour l'écolage.

### **4. Quelles mesures seront mises en place pour garantir la qualité de la formation des policiers vaudois à la suite de cette décision ?**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sur les 52.4 équivalent temps plein (ETP), seuls trois seront occupés par des collaborateurs valaisans, en qualité de titulaires de classes. Comme explicité précédemment, la réduction du nombre de classes consécutive au départ des Valaisan.ne.s au 31 août 2025 entraînera automatiquement celle du nombre de titulaires de classe. Il n'y aura par conséquent pas d'impact sur la qualité de la formation, les corps partenaires restant en capacité de détacher toutes les compétences requises pour assurer le bon déroulement de la formation.

### **5. Quelles actions le Conseil d'État prévoit-il pour maintenir une coopération étroite avec le canton du Valais et assurer une formation harmonisée des futurs agents de police ?**

La volonté manifestée par le COPIL est de favoriser, chaque fois que cela sera possible, les échanges et les interactions entre l'école de police de Savatan et la future école valaisanne. Cette volonté a été confirmée par le CODIR dans sa séance du 6 novembre 2024. A ce stade, une planification concrète est prématurée puisque les contours de la nouvelle école valaisanne n'ont pas encore été communiqués. Le départ du canton du Valais ne saurait cependant en aucun cas porter préjudice à la formation des aspirant.e.s à l'Académie de police de Savatan.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 20 août 2025.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*